

L'actu du jour

Safer Internet Day : comment lutter contre le cyber-harcèlement

Ce 10 février 2015, c'est Safer Internet day. Le Safer Internet Day est un événement mondial organisé par la Commission européenne, chaque année, le second mardi de février. L'objectif est de promouvoir un meilleur Internet pour les jeunes. Célébré dans plus de 70 pays, le Safer Internet Day a rapidement dépassé les frontières de l'Europe pour devenir un rendez-vous incontournable en matière d'éducation numérique et de e-sécurité.



Pour cette édition 2015 du Safer Internet Day, l'accent est mis cette année sur **la lutte contre le cyber-harcèlement** et la mise en avant de **contenus de qualité pour les enfants** (comme *1jour1actu*, par exemple). Et s'il y a un point sur lequel nous avons une influence sur Internet, c'est avant tout sur **nos comportements** : laisser un commentaire déplaisant, se moquer, lancer une rumeur, publier des photos humiliantes, créer une page ou un groupe à l'encontre d'un camarade de classe, participer en diffusant ces messages... Toutes ces actions peuvent blesser et avoir de terribles conséquences pour la personne qui en est victime.

4 élèves sur 10 concernés

En France, **40 % des élèves** disent avoir été **victimes** d'une agression ou de méchanceté en ligne. Le moyen le plus fréquemment cité reste le texto pour un élève sur cinq, suivi d'appels téléphoniques méchants, humiliants, désagréables, de l'usurpation d'identité, de l'exclusion d'un groupe social en ligne ou de problèmes sur un chat/MSN*.

Pourquoi en parle-t-on ?

Ce 10 février 2015, c'est Safer Internet day. L'Europe se mobilise aux côtés des enfants, de leurs parents, enseignants et éducateurs en faveur d'un Internet plus responsable et plus sûr.

Que faire face au cyber-harcèlement ?

Si jamais tu es **victime** de cyber-harcèlement (c'est-à-dire de remarques désobligeantes, de menaces, de moqueries, etc.), la meilleure chose à faire, c'est de **prévenir immédiatement tes parents**, tes copains et les administrateurs du site concerné pour que les comptes qui te posent problème soient rapidement bloqués. En général, le cyber-harcèlement est un **phénomène de groupe** et il faut l'arrêter avant qu'il se propage.

Si tu es **témoin** de cyber-harcèlement, **ne participe surtout pas** ! Préviens tes parents ou ceux de la personne qui en est victime. Il faut immédiatement engager la **responsabilité des adultes** afin qu'ils s'emparent du problème. La plupart des sites proposent des options de signalement des individus malveillants ou des contenus inappropriés. Si le contenu n'est pas rapidement supprimé par le site, **tu peux contacter Net écoute au 0800 200 000** ou par mail à **educnat@netecoute.fr** pour accélérer la procédure.

Que dit la loi ?

Même si la loi française ne punit pas spécifiquement le cyber-harcèlement, toutes les personnes qui ont participé au harcèlement engagent leur responsabilité. Et, dans ce cadre, elles peuvent être punies d'une amende de 12 000 euros (art. 32 de la loi du 29 juillet 1881) pour **injure ou diffamation publique**. Si jamais elles utilisent **une photo** d'une personne **sans son autorisation**, la peine maximum encourue est d'un an de prison et de 45 000 euros d'amende (art. 226-1, 226-2 du Code pénal). En cas **d'usurpation d'identité**, elles peuvent être punies d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (art. 226-4-1 du Code pénal). Et, si elles diffusent des photos pornographiques d'un mineur, elles risquent cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. La loi ne plaisante pas avec toutes les formes de harcèlement.

Sur *1jour1actu*, tous les commentaires sont modérés avant d'être publiés afin de préserver la qualité des échanges sur notre site.

Si tu as d'autres questions, n'hésite pas à les poser en commentaires, nous ferons notre possible pour y répondre.

*Source : Les Ados dans le cyberespace. Prises de risque et cyberviolence, C. Blaya, De Boeck, 2013.

Photo : © iStock

Pour en savoir plus :

Agir contre le harcèlement à l'école

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)